



GROUPE

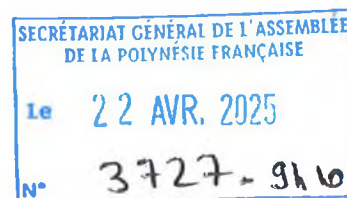
**Tavini
Huiraatira**



**ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Question Orale

(séance du Jeudi 24 Avril 2025)



Objet : Demande de création d'une annexe permanente de la CPS sur l'île de Ua Pou.

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'interpeller votre attention sur une question qui concerne directement l'accès aux services sociaux de nos concitoyens, notamment ceux de l'île de Ua Pou.

Depuis plusieurs années, la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) déploie des efforts considérables pour rapprocher ses services des habitants des archipels, en développant un réseau d'antennes et de bureaux annexes. Aujourd'hui, 14 antennes sont en activité, dont 8 en dehors de Tahiti, permettant ainsi de desservir une population répartie sur 76 îles habitées en Polynésie française.

Cependant, l'île de Ua Pou, qui compte 2 168 habitants selon le dernier recensement de 2022, ne bénéficie toujours pas d'une telle structure. Cette île, qui se classe au troisième rang des communes marquisiennes en termes de population, après Nuku Hiva et Hiva Oa, fait face à un véritable double isolement.

D'une part, son éloignement de Tahiti et la complexité des trajets vers Nuku Hiva, où se trouve l'antenne la plus proche, rendent l'accès aux services particulièrement difficile. D'autre part, la population de Ua Pou est répartie sur six vallées, certaines situées à plus de deux heures du village principal, Hakahau, par des routes partiellement bétonnées.

Actuellement, les services de la CPS sont accessibles lors des tournées biannuelles, menées en partenariat avec d'autres institutions. Des permanences sont organisées dans chaque vallée, mais malgré la bonne volonté des équipes, la réalité du terrain montre que parfois des besoins émergent après le passage des agents, obligeant les administrés à se rendre à Hakahau, où un agent communal peut uniquement traiter une partie limitée de leurs démarches.

Dans ce contexte, la création d'une annexe permanente de la CPS à Ua Pou représenterait une réponse essentielle, en permettant :

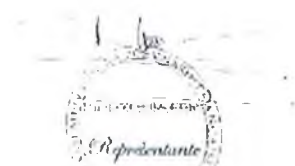
- D'élargir l'offre de services, pour qu'elle soit équivalente à celle des antennes régionales ;
- De répondre de manière continue et efficace aux besoins des habitants ;
- D'améliorer l'accès aux droits sociaux et de désengorger la mairie.

Je tiens également à souligner que la commune de Ua Pou, par l'intermédiaire de son maire, Monsieur Joseph Kaiha, a déjà proposé de mettre à disposition un local pour accueillir cette structure, témoignage de la volonté locale d'apporter une solution à ce besoin urgent.

Monsieur le Ministre, en 2023, j'avais déjà adressé une demande concernant la création de cette annexe, mais je n'ai, à ce jour, reçu aucune réponse concrète de votre part.

Ma question est donc la suivante : envisagez-vous d'inscrire la création d'une annexe permanente de la CPS à Ua Pou parmi vos priorités ? Et dans quels délais pouvons-nous espérer voir ce projet se concrétiser, pour répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens marquisiens ?

Je vous remercie de votre attention.



Marielle KOHUMOETINI